



NOTE DE LECTURE

"GUIDE PRATIQUE DE SUIVI ET EVALUATION DES PROJETS"

Publication du Fonds International des Nations Unies pour le développement agricole (FIDA).

Edité à Rome en 2002, en langues arabe, anglaise, française et espagnole.

L'ouvrage comprend huit (8) modules et cinq (5) annexes.

I. Aperçu des modules

Module 1. Présentation du guide

Il a pour objet de familiariser le lecteur avec les idées forces du guide et de lui permettre de repérer ses centres d'intérêt parmi tous les sujets proposés dans l'ouvrage.

L'ouvrage renseigne, notamment sur l'utilité du suivi et de l'évaluation des projets dans la poursuite des objectifs visés l'atteinte des résultats.

Il aborde aussi la question de l'organisation de la mission de suivi-évaluation ainsi que les moyens de sa réalisation optimale.

Le Module compte seize (16) pages.

Module 2. Utiliser le suivi-évaluation pour une gestion orientée vers l'impact.

Ce module énonce une stratégie d'ensemble du suivi-évaluation telle qu'orientée vers la maximisation de l'impact des projets sur le développement et la vie des bénéficiaires. Il comporte 32 pages.

Module 3. Lier la conception des projets, la programmation annuelle et le suivi-évaluation.

Ce module renseigne le lecteur sur les bonnes pratiques de conception et d'adaptation des projets ainsi que sur l'utilité de la méthode du cadre logique, qui permet de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre. Ce module compte également 32 pages.

Module 4. Concevoir et mettre en place le système de suivi-évaluation.

Ce module indique la méthodologie et les différentes étapes de conception et de mise en place d'un système de suivi-évaluation des projets.

Il comprend 24 pages.

Module 5. Choisir ce qu'il faut suivre et évaluer.

Le module 5 définit la nature, l'utilité et la destination des données à collecter au cours du processus de suivi-évaluation. Ces données doivent être préalablement identifiées et codifiées.

Module 6. Collecter, gérer et communiquer l'information.

Le module 6 indique les méthodes et les outils de collecte et de traitement des données ainsi que les mécanismes de diffusion des informations qui en découlent. Il comprend 32 pages.

Module 7. Mobiliser les capacités nécessaires et assurer des conditions de fonctionnement optimales.

Ce module renseigne sur la nécessité pour les acteurs de suivi-évaluation d'apprécier la qualification et l'efficacité des conducteurs des projets, de même que la pertinence des mécanismes, des stratégies et des actions mises en œuvre. 36 pages y sont consacrées.

Module 8. Organiser la réflexion critique pour améliorer l'action.

Le module 8 mentionne le besoin de partager les données du suivi-évaluation avec les décideurs et les acteurs de terrain. Cet exercice a

pour objectif d'envisager les mesures correctives qui permettront, le cas échéant, de réorienter les objectifs ou de reconsidérer les actions mises en œuvre, en vue de meilleurs résultats. Il a 28 pages.

II. Aperçu des annexes.

Annexe A : Terminologie du suivi-évaluation

L'annexe A, de huit (8) pages, présente une liste, par ordre alphabétique, des termes et expressions utilisés dans les projets, pour permettre aux acteurs du suivi-évaluation de comprendre ses concepts clés.

Annexe B. Matrice du cadre logique d'un projet.

Cette annexe propose un exemple de la façon dont la matrice du cadre logique d'un projet peut être élaborée et améliorée au moyen d'une comparaison « avant révision » et « après révision ». On y apprend que pour améliorer un bon cadre logique, plusieurs séries de discussions et de révisions sont nécessaires. La méthode du cadre logique est présentée en détail dans le module 3.

Une matrice de cadre logique a trois finalités :

- présenter un aperçu général du projet ;
- constituer la base de la mise en œuvre du projet ainsi que l'élaboration des programmes de travail et des budgets annuels ;
- donner une idée de la façon dont les résultats du projet seront suivis et évalués.

L'annexe B présente également un exemple de matrice de cadre logique dont elle évalue les points forts et les points faibles.

En définitive, l'annexe B permet aux responsables de projet de réviser la conception de celui-ci et son cadre logique et aux consultants de s'assurer que la conception du projet est conforme aux bonnes pratiques en la matière.

Cette annexe compte 20 pages.

Annexe C. Exemple annoté de matrice de suivi-évaluation.

L'annexe C propose un exemple annoté de matrice de suivi-évaluation à Cette matrice permet aux responsables de projet de superviser le système de suivi-évaluation et aux agents du suivi-évaluation

d'orienter les personnes impliquées dans la mise en œuvre du projet sur les choix d'éléments à suivre et à évaluer.

Cette annexe présente les points à prendre en considération pour l'élaboration de la matrice de suivi-évaluation, tels que les données spécifiques, les données primaires ou observations secondaires, l'agrégation des données sur le terrain et le tableau d'ensemble. Elle présente, en outre, les principales activités de S&E dans l'exemple, notamment les enquêtes de ménages et d'exploitations, les groupes de discussions des acteurs concernés, les observations de terrains, etc. Enfin, un exemple complet, mais théorique, de matrice S&E est proposé. Cet exemple de matrice a pour objet de donner une idée générale des types de questions à prendre en considération dans l'élaboration d'une matrice de S&E pour un projet réel.

Annexe D. Méthodes et outils de suivi-évaluation

L'annexe D, la plus dense, traite sur 52 pages des méthodes et outils de suivi-évaluation. Ce sont des :

- méthodes d'échantillonnage (aléatoire et non aléatoire) ;
- méthodes de base utilisées dans le suivi-évaluation (telles que l'analyse des acteurs, l'analyse documentaire, l'observation directe, l'analyse coûts-avantages, les questionnaires et enquêtes, les entretiens semi-structurés, etc.) ;
- méthodes et outils d'animation de groupe (brainstorming, groupe de discussion, jeux de rôles, etc.) ;
- méthodes et outils de suivi des données spatiales (cartographies, système d'information géographique, photographies et vidéos, etc.) ;
- méthodes et outils de suivi temporel (journal de bord, profils historiques et analyse chronologique, calendriers, etc.).
- méthodes et outils d'analyses relationnelles (diagramme systémique, diagramme de l'impact ou diagramme causes-effets, arbre à problèmes, arbre des objectifs, roue de suivi-évaluation ou toile d'araignée, etc.) ;
- méthodes de classification.

Ces méthodes de suivi et d'évaluation aident les agents chargés du S&E à orienter le personnel chargé de la mise en œuvre des projets dans leurs travaux de collecte et de communication des informations.

Annexe E. Modèles de profils de poste et de termes de référence

L'annexe E propose, sur 24 pages, des modèles de profils de poste et de termes de référence pour les principales tâches de suivi-évaluation (en lien avec le module 7 du manuel). Elle vise à guider ceux qui sont chargés d'établir les contrats des responsables et coordonnateurs de projets et des agents chargés du S&E à rédiger les profils de poste correspondants. Elle aide également à élaborer les termes de références pour un poste ou une prestation en lien avec le S&E (consultant en S&E participatif et consultant en gestion de l'information).

Ainsi, cette annexe a pour finalité, d'une part, de permettre aux responsables de projet de s'assurer que les agents chargés du S&E ont les compétences nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre le système de S&E, de superviser les contributions ainsi que les performances du personnel et des consultants. Elle permet, d'autre part, aux agents chargés du S&E de vérifier que les compétences et l'appui proposés sont suffisants pour l'efficacité du S&E.

Conclusion.

Le **Guide de suivi et d'évaluation des projets** du FIDA est un ouvrage à valeur pédagogique de référence en matière de conception et de mise en œuvre d'un système efficace de suivi-évaluation des programmes et projets. Il renseigne utilement sur les outils, les stratégies et les actions de suivi-évaluations. Cet ouvrage a la même valeur didactique, sur le même sujet, que d'autres tel celui intitulé **Guide pour le suivi et l'évaluation des projets/programmes- GREVAL** élaboré par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en 2011 à Genève.